

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Bénaménil, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Rose-Marie FALQUE, M. Martial BANNEROT, Mme Jocelyne CAREL, M. Didier COLIN, Mme Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Fabien KREMER, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, M. Ludovic CHAUMET, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Mmes Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Mme Dominique ROBERT, M. Dominique ALISON, Mme Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Joël DONATIN

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christian GEX (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Michel JACQUOT, Mme Christine L'HUILLIER (*pouvoir à Jacques DEWAELE*), MM. Serge DESCLE (*pouvoir à M. Jean-Michel TRICOTEAUX*), Bernard RATEAU, Mmes Murielle GRIFFOUL, Claude BAILLY (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Michel BOESCH (*pouvoir à Alexandra HUGO*), , Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), François FRASNIER (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Etienne MAIRE (*pouvoir à Mme Anne-Marie DI MARINO*), Mme Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD DU PLESSIX*), M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX (*pouvoir à Jonathan HAUVILLER*), Mme Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO*), MM., Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à Mme Francine GARNIER*), Matthieu SIGIEL (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Mme Ludivine GEANT (*pouvoir à M. Edouard BABEL*), MM. Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Ludwig MISCHLER (*pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO*), Mme Audrey FINANCE (*pouvoir à M. Bernard MICLO*), M. Jacques PISTER (*pouvoir à Mme Florence DUPAYS*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Fabrice LASSIETTE, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Mmes Virginie GENOT, Marie VIROUX, Christelle VIVOT, M. Gérard COINSMANN

RAPPORTEUR : M. Bruno MINUTIELLO

DÉLIBÉRATION N° 2023-140 : Equipements sportifs - Piscine – Grille tarifaire adulte et enfant de l'univers aquatique du centre AquaLun' pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Il est rappelé à l'Assemblée que, dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) de type concession pour la piscine communautaire, contractée entre la CCTLB et la société ESPACEO, les tarifs du centre AquaLun' sont actualisés chaque 1er juillet selon les paramètres de la formule de révision établis en l'article 8 « Révision des différents tarifs, subventions et compensations » de l'avenant n°1 à ladite DSP.

Ce même article précise que « les augmentations des tarifs « Entrée individuelle adulte et enfant dans l'agglomération » (de l'univers aquatique) seront soumises à l'approbation de la collectivité chaque année », et que, « si cette dernière ne souhaite pas augmenter ces deux tarifs, alors les autres tarifs seront ajustés en compensation au-delà de la hausse contractuelle et de manière à conserver le niveau de recette prévisionnel identique ».

Aussi, il est proposé au Conseil de valider les tarifs « Entrée individuelle adulte et enfant dans l'agglomération » de l'univers aquatique qui suivent, pour application à compter du 1er juillet 2023 :

Prestation	Tarifs actuels	<u>Proposition tarifaire au 01/07/2023</u>	Taux de revalorisation
Entrée unitaire adulte CCTLB	5,30 €	5,50 €	3,77%
Entrée unitaire enfant (4-13 ans) CCTLB	2,90 €	3,10 €	6,90%
11 entrées adulte CCTLB	53,00 €	55,00 €	3,77%
Pass 10 heures adulte CCTLB	38,50 €	39,50 €	2,60%
11 entrées enfant (4-13 ans) CCTLB	29,00 €	31,00 €	6,90%

Pour information, la totalité des tarifs revalorisés figure en annexe de la présente délibération.

Par ailleurs, à la suite de sollicitations répétées auprès du délégataire et des services communautaires, la société ESPACEO propose la gratuité sur l'univers aquatique pour les accompagnateurs des personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI, ex-carte d'invalidité) portant la mention « Besoin d'accompagnement ». Cette mention, délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), implique un taux d'incapacité supérieur à 80% et justifie donc la présence d'un accompagnateur.

Le Conseil de Communauté, après avis du bureau, à la majorité (Contre : M. Thibault VALOIS, Mme Anne-Marie DI MARINO, M. Etienne MAIRE, Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Pascal L'HUILLIER, Ludovic CHAUMET, Gérald BARDOT, Mme Catherine PAILLARD, M. Frédéric BREGEARD - Abstentions : MM. Jonathan HAUVILLER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Mme Catherine LAURAIN, M. François FRASNIER, Mme Valérie DIDIER, M. Christian FLAVENOT, Mme Claude BAILLY),

- Décide de fixer les tarifs « Entrée individuelle adulte et enfant dans l'agglomération » de l'univers aquatique qui suivent, pour application à compter du 1er juillet 2023 :

Prestation	Tarifs
Entrée unitaire adulte CCTLB	5,50 €
Entrée unitaire enfant (4-13 ans) CCTLB	3,10 €
11 entrées adulte CCTLB	55,00 €
Pass 10 heures adulte CCTLB	39,50 €
11 entrées enfant (4-13 ans) CCTLB	31,00 €

- Valide la mise en place de la gratuité sur l'univers aquatique pour les accompagnateurs des personnes handicapées titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI, ex-carte d'invalidité) portant la mention « Besoin d'accompagnement ».

Fait et délibéré à Bénémenil, le 22 juin 2023.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2023.06.28 16:56:55 +0200
Ref:20230628_164602_1-1-O
Signature numérique
le Président